



4^e rassemblement des Jeunesses valaisannes à Leytron du 28 au 30 août 2015

La Jeunesse de Leytron «Les Diablats» organise le 4^e rassemblement des Jeunesses valaisannes à Leytron du 28 au 30 août prochain. L'Etat du Valais, la Loterie Romande et la Commune de Leytron soutiennent cette manifestation.

Le Conseil municipal souhaite à notre jeunesse plein succès et invite la population de Leytron à participer à cette manifestation.

Vendredi

Dès 18h

Grande soirée villageoise
avec cortège

22 h

Bal avec **MC RAF**

Samedi

Joutes entre jeunesses

Dès 17h

soirée concerts avec

In The Spirit
Anach Cuan
Soldat Louis

Bal avec **MC RAF**

Dimanche

- Finale des joutes
- Démonstration et initiation
de danse country
- Partie officielle
et remise des prix

www.rjv2015.com



T 027 305 10 00
F 027 305 10 01
info@leytron.ch
www.leytron

Equipe communale des travaux publics

Lors de ces dernières années, le Conseil municipal a doté son service des travaux publics de tout ce qui était nécessaire à son bon fonctionnement en matière de personnel, de locaux à Leytron et à Oronnaz, de véhicules, de machines et matériel. Un effort important a ainsi été consenti par la Municipalité.

Le Conseil municipal a également donné à plusieurs reprises des directives précises, orales et écrites, au Chef d'équipe et aux employés des travaux publics.

Outre certaines directives d'ordre général, le Conseil municipal a demandé de porter une attention toute particulière à l'intérieur des villages et hameaux (état des routes, propreté des parcs, espaces floraux, décoration, éclairage public, propreté autour des moloks et bennes à papier-verres, etc.)

Le Conseil municipal a également demandé à ses employés d'avoir une écoute attentive aux remarques, suggestions et autres interrogations des citoyennes et citoyens.

Malheureusement, malgré des rappels, malgré des courriers, les choses ont évolué difficilement dans le sens escompté par le Conseil municipal. Pire, des faits avérés et jugés suffisamment graves par le Conseil municipal ont amené celui-ci à prendre des sanctions difficiles, mais nécessaires.

Trois employés ont contrevenu non seulement aux ordres clairs et précis qui leur avaient été donnés à maintes reprises, mais aussi à des règles élémentaires en matière de protection de l'environnement et de sécurité.

De plus, certaines attitudes irrespectueuses envers l'autorité, manifestées lors de l'établissement des faits qui s'en est suivi, ont conduit le Conseil municipal, sur proposition unanime de la commission des travaux publics, à prendre les mesures exceptionnelles suivantes:

- Retrait de la responsabilité de conduite de l'équipe communale au titulaire actuel,
- Licenciement d'un employé communal, avec libération de suite de l'obligation de travailler,
- Avertissement à un troisième employé.

Le Conseil municipal a toujours eu pour souci l'intérêt et le bien-être de la population. Il ne doute pas qu'avec les mesures prises, les directives données et l'organisation mise en place, tout concourt à un meilleur service de notre équipe des travaux publics.

Patrice Martinet
Président



Unipop Leytron

Le 23 août prochain, afin de fêter à notre manière les 200 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération, l'Unipop Leytron (www.unipopleytron.ch) coorganise le rallye du 200°.

D'entente avec certaines sociétés ou partenaires locaux, une manifestation ludique, festive et familiale dotée d'un concours vous est proposée. Le principe est simple : des chantiers préparés dans tout le village, avec comme point central, la salle de gymnastique des Muverans.

Chaque famille reçoit un passeport avec un parcours défini et des heures de passage. Les participants, en famille ou de façon individuelle, doivent à chaque poste répondre à un défi proposé par les sociétés engagées.

La journée débutera à 10 h et se terminera aux alentours de 17 h. Un coin-repas sera prévu pour celles et ceux qui voudront se restaurer à midi. L'occasion est belle de développer la créativité en famille et, en même temps, de faire connaître les activités de différentes sociétés qui font vivre notre village.

Afin de préparer au mieux cette journée, les inscriptions sont requises. Merci de vous inscrire jusqu'au

18 août 2015 sous info@unipopleytron.ch en y mentionnant le nom de la famille, un surnom si vous le souhaitez et le nombre de participants.

D'ores et déjà un grand merci à: l'administration communale de Leytron, Buchard Voyages, Cave «Le Bosset», Lalue Traiteur Chamoson (www.laluetraiteur.ch), Les Bains d'Ovronnaz, les sociétés participantes:

- Le Badminton-Club
- Le Basket-Club
- La Persévérance
- L'Union Instrumentale
- Les Samaritains «Section Les Grands Rocs»
- Ski-Club
- Isabelle et Benoît Leeman
- La société de gym «Arc-en-Ciel»
- La Ludothèque
- Association Dyslexie Suisse Romande

Nous espérons vous rencontrer nombreux pour notre 1^{re} édition du rallye!

Pour l'Unipop Leytron, Gérald JIRILLO

Nomination

Le conseil municipal a nommé M. Stéphane Pittier au poste de concierge responsable de l'entretien des bâtiments.

M. Pittier est né en 1965 et est domicilié à Leytron. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'administration communale et plein succès dans l'exercice de son activité au service de notre collectivité.

Adjudications

Glissement de Montagnon, forages	Sébastien Cheseaux SA	Fr.	178'984.10
Step, installation dégrillage	Alpha Wassertechnik	Fr.	27'789.20
Etudes réseau eau potable	Cert SA	Fr.	93'619.35
Portes bâtiment administratif	Raphaël Produit	Fr.	22'770.75
Torrent du Coudrat	Cons. Buchard & Maret	Fr.	69'751.50
Entretien des torrents	Triage Forestier	Fr.	36'296.65

Les communes de Leytron, Chamoson, Isérables, Riddes et Saillon ont acheté la parcelle N° 14518 d'une surface de 877 m² pour la somme de Fr. 220'000.—. Cette parcelle se situe à l'est des bâtiments du cycle d'orientation.

Adjudications / Etat du Valais

Route Leytron-Ovronnaz, Afforêts	DEC SA, Fully	Fr.	2'040'175.35
Glissement de terrain, Afforêts	DEC SA, Fully	Fr.	667'274.70
Torrents, Afforêts	DEC SA Fully	Fr.	642'025.15

Contrôle de l'habitant, devoir d'annonce d'arrivée

Nous vous rappelons que toute personne qui prend domicile sur le territoire communal doit s'annoncer au Contrôle des habitants de la Commune et y déposer ses papiers (notamment attestation d'affiliation à une caisse-maladie reconnue au sens de la LaMal, etc.) dans un délai de 14 jours dès son arrivée (art. 33 du règlement communal de police).

Aménagement du territoire

Notre Municipalité a reçu un dossier du service cantonal du développement territorial relatif au dimensionnement des zones à bâtir suite à la révision de la LAT. La Commune de Leytron, selon ce dossier, disposerait d'un surplus de terrains situés en zone à bâtir évalué à 6.1 hectares par rapport à ses besoins pour les quinze prochaines années.

Ovronnaz

Pour cet été, le Conseil municipal a décidé de mettre l'accent sur les offres destinées aux familles.

De nouvelles places de jeux ont ainsi été créées dans maints endroits de la station. De plus, en collaboration avec Téléovronnaz, la commune a participé financièrement à la création d'un mini zoo à l'arrivée du

Dans le même sens, tout bailleur ou son représentant louant des chambres, des studios, des appartements ou autres sur le territoire communal est tenu d'annoncer au Contrôle des habitants de la Commune l'arrivée de tout nouveau locataire résident dans un délai de 14 jours dès le début de la location (art. 35 du règlement communal de police).

La commission communale étudiera ce dossier et transmettra ses remarques au service cantonal du développement territorial.

télesiège, au réaménagement du sentier « restaurant d'altitude-Petit Pré », à la gratuité du télésiège pour les enfants.

D'autre part, la commission embellissement a fait un effort particulier pour les massifs de fleurs.

